

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

Saumur :

| |
|--------|
| 30 fr. |
| 16 |
| 9 |

Poste :

| |
|--------|
| 35 fr. |
| 18 |
| 10 |

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal

ou en envoyant un mandat sur la poste,

et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

INSERTIONS.

| | |
|-------------------------------|-------|
| Annonces, la ligne, | 50 c. |
| Réclames, — | 50 |
| Faits divers, — | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,

A L'AGENCE HAVAS

8, place de la Bourse,

SAUMUR
12 Août 1882.

L'ENTENTE DE L'ANGLETERRE ET DE LA PORTE.

La Porte a accepté, ces jours-ci, l'inter-vention, conformément aux clauses et conditions énumérées dans la note collective du 10 juillet.

L'œuvre de la Conférence est donc terminée pour le moment, et l'on croit que les ambassadeurs se sont réunis avant-hier pour dernière fois.

Nous disions à pour le moment » parce que, si la Conférence est suspendue, elle est pas dissoute, et qu'elle devra reprendre ses délibérations lorsqu'il s'agira de procéder à un règlement final.

A cette heure, les opérations militaires s'arrêtent tout. Les puissances se réservent d'attendre de savoir le résultat de la campagne des Anglais et l'attitude définitive de la Porte.

Les troupes anglaises ne feront rien de mieux avant la fin du mois, parce que, à moment seulement, seront arrivés les renforts considérables venus d'Angleterre et de l'Inde.

Jusqu'ici, l'état-major britannique n'a pas brillé dans les divers engagements qui ont eu lieu. Quand on lit attentivement les dépêches, on se rend compte du maigre résultat obtenu. Dans la soi-disant reconnaissance opérée sur Ramleh, les troupes anglaises, quoiqu'on cherche à masquer par échec, ont dû se retirer devant la résistance acharnée des soldats égyptiens.

Elles doivent donc attendre le corps d'armée qu'amène avec lui sir Garnett Wolseley.

Quant à l'intervention de la Sublime-Porte, quoique résolue en principe, elle nous paraît ajournée et même douteuse. Les transports qui ont embarqué trois ou quatre

mille hommes environ se sont arrêtés en vue de l'île de Crète, sur des dépêches de Constantinople. L'expédition est donc entravée dès son départ même.

En voici les raisons :

D'abord, la Conférence n'a pu régler les conditions de cette intervention anglo-turque, parce qu'elle eût alors implicitement donné un mandat européen à l'Angleterre, mandat qu'elle a déjà refusé quand il a été question d'une action anglo-française.

En second lieu, le Foreign-Office a mis à la coopération de la Turquie de telles conditions que l'intervention du Sultan en serait absolument paralysée.

Ces conditions se résument en quatre points :

- 1° Les troupes ottomanes ne pourront rester en Egypte plus de trois mois et même devront partir avant si l'Angleterre l'exige ;
- 2° leur effectif ne devra pas dépasser la moitié de celui des forces anglaises ;
- 3° les troupes turques seront placées sous le commandement d'un général anglais ;
- 4° le manifeste déclarant Arabi traître et rebelle devra précéder le débarquement des troupes ottomanes.

Il est clair que ces conditions tendent à faire des troupes turques des mercenaires de la Grande-Bretagne, ni plus ni moins que des Cipayes, avec la différence que le Sultan les paierait de ses deniers. La première même contient l'expression d'une défiance insolente qu'Abdul-Hamid ne peut guère accepter.

C'est au reçu de ces injonctions draconiennes que le Sultan a arrêté son expédition à la hauteur de l'île de Crète, ne voulant pas se soumettre à des conditions qui lui enlèveraient toute autorité non-seulement en Egypte, mais encore dans tout le monde musulman.

D'après les journaux de Vienne, on ne croit plus en Autriche à une intervention ottomane dans de pareilles circonstances. Le Sultan se résignerait peut-être à mettre Arabi hors la loi, quoique sur ce point on n'ait qu'une promesse, et que la proclamation soit encore à rédiger ; mais nous croyons

qu'il ne subira pas les autres conditions qui lui sont imposées.

L'Angleterre reste donc seule maîtresse à cette heure, sauf à compter plus tard avec le concert européen. Elle ne dissimule plus, du reste, sa répugnance à accepter la coopération de la Turquie. Le Times disait ces jours derniers : « Si les Turcs vont en Egypte pour rétablir le khédivé et assurer au peuple égyptien une indépendance raisonnable, leur présence est inutile ; — s'ils ont d'autres visées, leur présence serait une source de complications dangereuses. » Ainsi, dans les deux hypothèses, le cabinet de Londres ne veut pas des Turcs. Il entend faire en Egypte ce qu'il voudra.

Le jour même où il faudra régler avec le concert européen, soit la question de Suez, soit la possession de l'Egypte, — nous connaissons la diplomatie britannique, — elle mettra l'Europe en face de faits accomplis. L'Europe les acceptera-t-elle ? C'est le secret de l'avenir, que nous ne pouvons pénétrer dès aujourd'hui, d'autant que les quatre puissances coalisées se gardent bien de faire connaître leurs vues à cet égard.

Si la Conférence se sépare sans vouloir faciliter au Sultan l'intervention qu'elle lui a demandée, c'est précisément parce que les ambassadeurs ont pour instructions de ne s'engager en rien et de réserver à leurs gouvernements respectifs liberté pleine et entière.

D'ici quelque temps, nous n'aurons donc qu'à suivre les opérations militaires des Anglais et observer l'attitude des diverses cours, en attendant que chaque puissance intervienne au règlement définitif.

Nous ne le ferons pas sans tristesse, car si chacune, suivant ses intérêts et sa force, se taille une part dans les dépouilles de l'Islam, la France seule, grâce au gouvernement républicain qui la fait descendre au dernier rang, n'obtiendra rien que de la pitié des vainqueurs, si toutefois elle n'est pas chassée à tout jamais du monde oriental.

Chronique générale.

Le ministre de l'intérieur n'enverra pas de circulaire aux préfets. Il les recevra à tour de rôle et leur donnera des instructions verbales.

D'après le National, ces instructions auraient surtout pour but d'exhorter les fonctionnaires de la République à travailler dans le sens de la conciliation des diverses fractions de la majorité républicaine, conformément au programme contenu dans la dernière partie de la déclaration ministérielle.

Le maintien de M. de Courcelles à l'ambassade de Berlin ne paraît pas aussi certain qu'on l'avait annoncé. Ce diplomate, qui avait demandé à être relevé de ses fonctions aussitôt après la démission de M. de Freycinet, vient de renouveler sa demande, en l'appuyant sur ce fait qu'ayant été à la cour de Berlin le représentant d'une politique toute différente de celle qui va prévaloir dans les nouveaux conseils du gouvernement, il lui devenait très-difficile de conserver ses fonctions.

Le ministre de l'intérieur se propose de faire un remaniement important dans quelques préfectures, mais surtout parmi les sous-préfets, après la session des conseils généraux.

Le Journal officiel a publié le décret de convocation des électeurs de la deuxième circonscription de Moulins (Allier), à l'effet de nommer un député en remplacement de M. Vinatier, décédé.

Il ne reste donc à pourvoir qu'au remplacement de M. Escarguel, député des Pyrénées-Orientales, récemment élu sénateur du même département.

Les radicaux avaient été jusqu'ici fort

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CLÉRICALE !..

CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XIII.

(Suite.)

Une heure après seulement, la jeune femme re-venait au fond du jardin.

— Vite, dit-elle, écoutez-moi. Vous ne resterez pas au Châlet-Jaune, car vous ne pouvez plus rester, maintenant, dans notre voisinage. J'ai fait mes réserves sur vous ; que vous soyez ou non le mari de Jacques Ferrat auquel songeait mon père mourant, ma conscience est engagée dans cette mystérieuse affaire de succession verbale.

— Oh ! bien, alors, si vous vous en mêlez, ça va aller tout seul.

— Non, Jacques, je n'ai malheureusement ni pouvoir pour vous faire rendre justice si vous le voulez, ni qualité pour éclaircir une obscurité si profonde ; mais je veux faire de vous un honnête homme et un travailleur, en vous faisant donner l'instruction qui vous manque.

— L'instruction ?... moi ?... je saurais la gram-

maire, l'histoire... la géographie ?..

— Voulez-vous les apprendre ?

— Ah ! ma chère petite dame !... faut pas me donner de fausses joies comme ça.

— Ce sont des joies vraies.

— Mais c'est tout mon rêve !... savoir !... savoir autant que les beaux messieurs, qui n'y tiennent guère, cependant !..

— Eh bien ! voici une lettre pour mon cousin Placal Molins, 30, rue Plumet ; elle lui expliquera que, désormais, vous avez mes regards.

— C'est-y bien possible !..

— Allez le trouver ; je le prie de vous venir, de vous constituer un trousseau, de vous faire admettre, en dehors des classes, que vous suivrez à part, à l'École professionnelle des Frères de ce quartier. Vous aurez à travailler double, pour que vos camarades plus jeunes ne constatent pas longtemps votre infériorité. Vous aurez aussi à oublier votre passé de misère, de vagabondage, vos habitudes de liberté, votre langage des rues ; vous avez à devenir un être entièrement nouveau, transformé par l'éducation et régénéré par la foi. M'entendez-vous, Jacques ?

— Si je vous entends ?... Je vous crois !... parlez encore, ma belle petite dame du bon Dieu !

— Y croyez-vous seulement, au bon Dieu ?

— Hum !... pas beaucoup, faut pas mentir ; mais puisque vous y croyez, vous... c'est différent.

— Si j'y crois ?... Si je n'y croyais pas, Jacques, le fardeau m'écraserait.

Et, comme si vraiment le faix eût été trop lourd, elle cacha sa tête dans ses mains et pleura.

Le pauvre être, tout ahuri, la considéra piteusement... Des larmes dans des yeux si doux !... des sanglots secouant cet être gracieux et tendre !... les petites mains blanches crispées sur le visage comme pour en dissimuler l'altération !... C'était un spectacle neuf et poignant sans doute ; car la physionomie de Jacques, accroupi sur ses talons à deux pas de sa bienfaitrice, rappelait celle du chien fidèle aux pieds d'un maître désolé.

Cette faiblesse ne dura que quelques minutes. Geneviève était femme, et toute la sensibilité féminine souffrait en elle de mille piqûres ; elle était chrétienne, grâce à Dieu, et ce fut l'abnégation chrétienne qui la souleva promptement hors d'elle-même, qui l'arracha à son attendrissement où ses forces pouvaient diminuer, où sa dignité risquait de s'amoindrir.

— C'est fini, dit-elle en essuyant les dernières traces de son émotion. Que mes larmes involontaires vous prouvent du moins, mon enfant, qu'on peut souffrir assez pour faire fléchir le courage physique, mais que l'âme demeure maîtresse en dominant de telles défaillances. Voyez, je ne pleure plus. Revenons à vous. Il y a, dans cette lettre à mon cousin Placal Molins, une autre lettre pour

le supérieur de l'École professionnelle ; enfin un billet de banque, pour subvenir aux premiers frais de votre transformation et aux premiers mois de l'école.

— De l'argent ! répéta Jacques étonné. Vous me remettez de l'argent... à moi ?..

— Oui, mon enfant, à vous... à vous qui ne seriez pas digne de l'intérêt que je vous témoigne si j'hésitais à vous le confier.

— Eh bien ! vous êtes pas une dame comme les autres, allez. C'est grand, ce que vous faites là ! Y a-t-il beaucoup d'argent, dites ?

Geneviève regarda la lettre et sourit.

— Il y a un billet de 500 francs.

Les yeux de l'enfant s'arrondirent d'admiration. Ce n'était pas la richesse du den qui l'éblouissait ; à sa louange, c'était la confiance de la jeune femme qui l'attendrissait jusqu'aux larmes... et qui le relevait à ses propres yeux.

Il voulut parler, bégaya des mots absurdes, fit deux ou trois bonds de joie, et revint saisir le bout de la ceinture qui nouait, à la taille, ou un large papillon de ruban gris, la robe du matin de sa protectrice.

Il baisa pieusement ce ruban, l'abandonna comme à regret, et semblant faire un grand effort, s'éloigna sans plus parler.

Au bout de vingt pas, fairs vivement du côté de la maison, soit par un dernier accès de sa verve

satisfaits de M. le Président de la République et ils ne lui ont jamais ménagé leurs éloges. Depuis la formation du ministère de M. Duclerc, ils le sont moins, si même ils le sont encore. M. de Rochefort s'en prend à lui « de l'étrange composition de cet étrange ministère » et, lui prêtant ce mot : « Jamais je ne gouvernerai avec l'extrême gauche, » il ajoute : « M. Grévy s'apercevra bientôt qu'il lui est impossible de gouverner en dehors d'elle, et, ce jour-là, ce sera la démission ou la soumission. »

UNE GRAVE SCISSION.

Nous apprenons que la plupart des membres de la gauche radicale ont envoyé au bureau de leur groupe leur démission.

Voici la cause de cette scission :

Lundi soir, la gauche radicale se trouvait réunie après la séance, lorsqu'on est venu lui annoncer la composition définitive du ministère Duclerc.

Aussitôt, M. Hérisson, secondé par M. Labuze, après avoir pris part à la discussion sur l'attitude qu'on devait prendre vis-à-vis de ce ministère, se firent surtout remarquer par la vivacité de leurs critiques, et ils allèrent même jusqu'à proposer au groupe un ordre du jour déclarant qu'on ne pouvait pas accorder confiance au ministère.

Or, à pareille heure, le lendemain, on apprenait que M. Labuze venait d'être entraîné à l'Élysée pour accepter la place de sous-secrétaire d'État aux finances, et que M. Hérisson, d'autre part, avait consenti à prendre la portefeuille des travaux publics.

Le Rappel se livre à une statistique qui ne manque pas d'intérêt :

A la session des Chambres va succéder celle des conseils généraux qui s'ouvre le lundi 24 août prochain. Dans les circonstances actuelles, après la longue crise qui vient de se terminer, la session de ces assemblées départementales offrira un intérêt particulier.

La plupart des nouveaux ministres sont membres des conseils généraux, à savoir : M. Fallières, du Lot-et-Garonne ; M. Pierre-Légrand, du Nord ; M. Duveaux, de Meurthe-et-Moselle.

Parmi les anciens ministres restés dans le cabinet, deux sont membres des conseils généraux ; M. le général Billot, de la Corrèze, et M. Cochery, du Loiret.

De ces divers membres du cabinet, seul M. Cochery est président de son conseil général et, par suite, aura seul l'occasion, s'il le juge convenable, de prononcer un discours politique et de faire allusion aux derniers événements.

Par contre, la plupart des ex-ministres sont présidents des conseils généraux de leurs départements respectifs : M. de Freycinet, dans Tarn-et-Garonne ; M. Jules Ferry, dans les Vosges ; MM. Léon Say, Varroy et Goblet, le premier, dans Seine-et-Oise, le second, dans Meurthe-et-Moselle, et le troisième dans la Somme.

Tous ces membres vont se rendre, le 24

août, à la session des assemblées départementales.

Le président de la Chambre, M. Henri Brisson, qui est président du conseil général du Cher, va également quitter Paris pour se rendre dans son département.

AVEUX SIGNIFICATIFS

Le National nous fait le tableau le plus sombre de la situation de la République. Le journal de M. Pessard se demande « par quel prodige de désorganisation spontanée le parti républicain, maître dans le pays et dans le gouvernement, en possession de tous les moyens d'action que donne le pouvoir, et de la force qu'on tire de la confiance publique, en est arrivé, en moins de trois ans, au ramollissement et à l'impuissance ? » Et, après s'être fait cette question, il répond : Ce n'est pas la faute de M. Gambetta, ce n'est pas la faute de M. de Freycinet, ce n'est pas la faute de M. Grévy. C'est la faute de tout le monde, ou plutôt de tous les républicains. « Le parti républicain tout entier, chefs et soldats, investis de la confiance du pays, chargés par lui de sauvegarder la société française, de l'organiser dans l'ordre matériel et moral, de la doter d'institutions franchement libérales et progressives, l'ont livrée, petit à petit, morceau par morceau, à une poignée de révolutionnaires d'instinct et d'habitude, cédant du terrain à chaque rencontre, sans même engager la lutte, doublant de leur faiblesse l'audace des agresseurs, et leur recrutant des adhérents par le spectacle de leur triomphante impunité. »

Pour montrer d'une manière saisissante le mal que le parti républicain a fait à la France, M. Pessard emploie des termes chirurgicaux. « Nous n'en sommes encore qu'à la gangrène, dit-il, mais la pourriture n'est pas loin. » La gangrène ! mais c'est déjà suffisamment grave : On en guérit rarement. Si la France est aussi malade que le croit le rédacteur en chef du National, il est grand temps qu'elle prenne un bon médecin et qu'elle se soigne sérieusement.

M. Pessard ne voit dans le parti républicain aucun médecin qui puisse guérir cette gangrène qui va bientôt devenir de la pourriture. Si l'on ne coupe pas court à l'invasion désorganisateur du radicalisme, si les démagogues continuent à gouverner sous le couvert des modérés, « on peut appeler MM. Duclerc ou Leblond, MM. Gambetta ou Léon Say, MM. Ferry ou Freycinet, nous roulerons de pente en pente, jusqu'à la dernière fondrière où périssent les démocraties sans raison, sans guide et sans frein, c'est-à-dire dans la boue. »

Ainsi, au dire de M. Pessard, le parti républicain, dans l'espace de trois ans, est arrivé au ramollissement et à l'impuissance, a gangrené la France, l'a fait tomber dans la boue, et cela, pourquoi ? Parce que les hommes de la gauche modérée, infidèles à leur mission, traîtres à leur pays, ont livré la société française aux entreprises des démagogues.

C'est grâce à la faiblesse et à la pusillanimité des hommes d'État de la gauche modérée, toujours prêts à céder du terrain à chaque rencontre, sans même engager la lutte, c'est grâce à ces Girondins de la 3^e République, que la France se désorganise, qu'elle s'effondre, qu'elle périclite d'une mort ignoble.

Devant cette appréciation, juste peut-être, mais sévère, du rôle que le centre gauche et la gauche modérée ont joué depuis trois ans, nous nous demandons comment il se fait que M. Pessard soit resté républicain, et surtout comment il se fait qu'il ait donné son appui aux ministères de centre gauche et de gauche modérée que M. Grévy a successivement formés. — H. DE KEROMANT. (Le Soleil.)

L'INSTRUCTION CIVIQUE.

Les républicains vont introduire l'enseignement civique dans les écoles. Les professeurs seront chargés d'expliquer aux enfants de douze ans les événements politiques qui se sont produits depuis 1789 ; ils leur apprendront surtout qu'avant la prise de la Bastille, la France n'existait pas. Tous les grands événements datent du 14 juillet 1789, jour de l'émancipation de l'humanité. La période qui s'est écoulée de 1792 à 1794 devra surtout être, de la part des professeurs, un sujet d'admiration. Les Marat, les Danton, les Camille Desmoulins, les Robespierre seront pour eux les plus grands hommes que l'humanité ait jamais connus. Eh bien ! ces études, ces leçons données à des enfants sont loin de nous déplaire, et nous trouvons qu'elles constituent un moyen excellent de dégouter la France du gouvernement de la souveraineté du nombre.

La Révolution a passé dans le jugement des hommes qui ont vécu depuis cette époque par des phases bien distinctes. Jusqu'en 1830, les conventionnels et tous ceux qui avaient gouverné la France jusqu'au 8 thermidor étaient considérés comme des bandits dont on avait honte de parler. Après les événements de juillet 1830, une réaction se produisit en leur faveur. On se rappelle le succès des histoires de la Révolution écrites à cette époque et qui contribuèrent à la République de 1848.

Depuis 1871, les idées se sont bien modifiées. Des travaux historiques ont été sérieusement entrepris par les hommes les plus compétents, et on en est arrivé à cette conclusion : c'est qu'avec l'Assemblée constituante les réformes nécessaires avaient été de beaucoup dépassées ; qu'une fois la royauté détruite, il a été impossible d'établir en France aucun gouvernement sérieux. Lorsqu'une révolution a dépassé le but et n'a produit que des ruines, le peuple est bien prêt d'en comprendre le résultat.

Tant que les républicains n'ont pas été au pouvoir, il leur a été facile de vanter leurs vertus ; mais aujourd'hui on les voit à l'œuvre : on sait avec quel désintéressement ils s'occupent des affaires du pays.

Lorsque les professeurs, dans les écoles, raconteront aux enfants les grandeurs de la Révolution, il sera facile d'y opposer les crimes. Les honnêtes gens étaient aux armées, mais les conventionnels et les politiques avaient bien soin de conserver leur précieuse personne, en se tenant loin du feu de l'ennemi. C'est absolument ce que leurs imitateurs ont fait en 1870.

On pourra montrer aux enfants que l'Angleterre, si elle avait conservé la République après la révolution qu'elle a faite au dix-septième siècle, n'aurait jamais été une des grandes puissances de l'Europe. On pourra leur apprendre que l'Allemagne tomberait au rang de puissance de dernier ordre, si la République y remplaçait le gouvernement impérial. L'anarchie existerait partout.

La monarchie a fait l'unité nationale que les républicains sont en train de détruire.

C'est ce qu'il sera peut-être avant peu très-facile de faire comprendre aux enfants, et les professeurs dans les écoles s'exposent à voir leurs élèves leur apprendre souvent à interpréter l'histoire. En tout cas, il y a pour les conservateurs un devoir à remplir, il faut répondre aux manuels des Paul Bert par des livres destinés à l'enfance et dans lesquels, en s'appuyant sur les Taine et sur les écrivains sérieux de notre époque, on enseignera aux enfants la vérité sur la Révolution. C'est peut-être le moyen le plus efficace de lutter contre ce découragement

général qui envahit trop d'esprits. La vérité sur la Révolution et ses résultats sera un des meilleurs moyens de combattre la République et d'en dégouter les Français. (Gazette de France.) A. LANTIER.

AFFAIRES D'ÉGYPTE.

Le journal russe, le Rous, parlant des affaires d'Égypte, s'exprime de la manière suivante :

« Il est hors de doute que le centre de gravité de la question d'Orient est transféré du Bosphore au canal de Suez, de Constantinople et de la Turquie d'Europe à la côte septentrionale de l'Afrique et dans l'Asie Mineure. »

« L'importance du Bosphore est aujourd'hui plus grande pour nous que celle du canal de Suez. »

M. de Bismark encourage l'Italie à réclamer l'île de Rhodes pour prix de ses services. On sait que le chancelier s'est depuis longtemps réservé l'île de Crète.

Les dépêches annoncent que le Sultan s'est décidé à lancer un manifeste déclarant l'Arabi rebelle, c'est-à-dire le mettant hors la loi.

En même temps l'Arabi se fait proclamer khédive par ses soldats.

Reste à savoir ce que feront les troupes égyptiennes quand elles liront la proclamation d'Abdul-Hamid, agissant comme souverain et comme khalfé.

Dans la Conférence d'hier, les représentants de la Turquie, de l'Autriche, de l'Allemagne et de la Russie ont confirmé leur adhésion à la proposition italienne pour la protection collective du canal.

Lord Dufferin a déclaré que l'Angleterre adhère avec les réserves suivantes :

1° L'Angleterre réserve sa liberté d'action pour les opérations militaires actuellement engagées ;

2° Les effets de la proposition italienne prendront fin avec la terminaison de la situation anarchique actuelle en Égypte ;

3° La proposition italienne ne pourra empêcher une puissance quelconque de débarquer au cas de nécessité.

M. de Noailles s'est abstenu pour cause d'absence d'instructions. Il répondra probablement dans la prochaine séance.

Saïd-Pacha a annoncé le départ des troupes turques pour hier ou aujourd'hui vendredi ; mais, sur l'observation de lord Dufferin, Saïd a répondu que les troupes turques débarqueraient en Égypte seulement après l'arrivée de Dervish-Pacha et de Saïd-Ver-Pacha.

M. Onou a demandé des explications sur le débarquement des troupes anglaises au Suez.

Lord Dufferin a répondu que ce débarquement avait été ordonné par l'amiral Seymour pour sauver la ville, en ajoutant que le débarquement ne portait aucune atteinte au caractère du canal.

La prochaine séance a été fixée à

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 août. Le marché continue à faire preuve de dispositions, la fermeté s'accuse encore de la clôture de la séance de ce jour.

Nous voyons nos rentes demandées aux cours suivants : 3 0/0, 82.30, 82.32 et 82.35 ; amortissable, 82.40, 82.45 ; 5 0/0, 115.47, 115.50, 115.42.

Les fonds ottomans égyptiens, qui hier étaient enlevés à des cours déjà trop hauts, sont aujourd'hui aussi fermes que la veille.

L'Égypte 6 0/0 est à 272.50 ; le Turc à 11.15 ; l'Italien à 87.70.

L'animation du marché des sociétés de crédit est plus grande, le comptant principalement actif, on voit que les achats de l'épargne sont sérieux.

L'action de la Banque de France est assez soutenue à 5,380.

On inscrit 540 sur la Banque d'Égypte, le marché de cette valeur est assez abandonné, car on ne la considère pas du tout comme une valeur de placement ni d'avenir.

Le Crédit Foncier attire toujours l'attention, les cours progressent chaque jour d'une manière très-régulière qui fait prévoir des cours élevés, on demande l'action à 1,480.

Bon courant de demandes sur les obligations foncières 4 0/0 émises à 480 francs.

Les Magasins généraux de France et d'Algérie

vagabonde, soit dans la crainte de rencontrer encore le vieillard, son ennemi, il s'arrêta, jeta un regard en arrière, salua Geneviève et, d'un bond, s'aidant de ses bras maigres comme de crampons, il franchit le mur peu élevé du jardin, pour retomber lestement au dehors.

Elle accourut mécontente. Derrière le mur, une voix s'éleva, pleine de caresses :

— Ma chère bien-aimée protectrice du bon Dieu !... pour vous bien remercier, je vais, de ce pas, commencer à devenir un honnête homme.

Et, tout aussitôt, on entendit le bruit de sa course inégale sur les cailloux du chemin qui conduisait à la gare.

Geneviève l'écouta décroître et se perdre au loin, rêveuse, avec le sentiment d'un devoir raffiné silencieusement accompli.

Son action était généreuse, noble son but.

Solidaire de l'honneur des Bourgeal, elle se sentait aussi solidaire de leurs charges. Le chef de famille s'y débattait audacieusement, elle essayait d'y suppléer avec ses ressources personnelles.

Donner de l'éducation à ce pauvre diable, moins pervers que malheureux, c'était une œuvre chrétienne d'abord, une réparation aussi du tort probable, sinon certain, que lui causait M. Bourgeal.

Elle se demanda si sa confiance ne courait pas le danger d'être trompée ; si la somme relativement forte qu'emportait l'enfant à son cousin

Placial arriverait fidèlement aux mains du destinataire.

Mais elle avait lu dans le regard affolé de joie de Jacques Ferrat une de ces grâtes ardentes qui ne mentent point, et quand elle retourna prendre le fardeau de sa tâche quotidienne, entre Jeannine et le vieillard, son esprit s'était rasséréné.

(A suivre.) CLAUDE DE CHANDENEUX.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Dans cette saison, tout le monde est à la campagne. Nous engageons nos amis à profiter du séjour qu'ils y font pour propager et faire connaître la Lanterne d'Arlequin. Pour quelques centimes, ils se procureront des numéros de cette vaillante Lanterne et les distribueront aux travailleurs des champs. C'est le meilleur remède pour extirper la gangrène républicaine qui a été inoculée avec trop de succès dans leur esprit (un peu, hélas ! par suite de notre négligence !). Partout où nos amis l'ont répandue, elle a été accueillie avec reconnaissance : elle amuse et intéresse.

Sommaire du n° 72 : Le coup du Gendarme. Une tête de 125,000 francs. Le conseiller polonais. Un beau discours. Les légumes expulsés. La chute du ministère. M. Grévy et son nouveau ministère. Un maire gargantua. Encore le 14 juillet. La fuite en Égypte. Les ministres sous la R. F. Choses et autres.

Le Crédit Lyonnais à 637.50. La Banque Paribas à 470. La Société Générale est faible à 615. Le Mobilier Français s'élève à 491.25. Nous recommandons spécialement aux personnes qui ont un fructueux placement, l'action du Compagnon Industriel de France et des Colonies, qui que les actions Malétra et les obligations des Messageries Fluviales de Cochinchine. L'action de Suez est ferme à 2,560. La part de nos chemins de fer continuent à monter : le Lyon à 1.675; Orléans, 1.335.

TRIBUNAUX

LE CRIME DU PECQ.

La presse parisienne donne en entier les détails d'une affaire célèbre connue sous le nom de crime du Pecq, affaire de Chatou, ou de la famille Fenayrou, détails que leur longueur ne nous permet pas de publier, et qui du reste n'ont rien de bien intéressant. Voici, en substance, le résumé de cette affaire :

Le 29 mai dernier, un marinier retirait de Seine, près du pont du Pecq, un cadavre qui avait séjourné dans l'eau plusieurs jours. Le corps fut reconnu pour être celui de M. Aubert, pharmacien, boulevard des Herbes, à Paris. Le crâne était fendu, le cœur percé d'un stylet, les jambes liées. Aubert avait été assassiné, puis jeté à la Seine.

La famille de la victime porta ses soupçons sur les époux Fenayrou, qui furent arrêtés et finirent par avouer qu'ils étaient les auteurs du crime.

La femme Fenayrou avait eu des relations avec Aubert, et son mari, prétend-il, pour venger son honneur, avait menacé sa femme de mort si elle ne lui livrait pas son amant. Elle-ci céda, donna un nouveau rendez-vous à Aubert, et par ses cajoleries l'attira le 29 mai à Chatou dans une maison louée par Fenayrou pour perpétrer le crime.

Partis à 8 heures 1/2, elle arriva à Chatou dans une obscurité complète, et s'engagea dans la rue du Croissy, suivie par Aubert, qui lui fit remarquer qu'il fait bien sombre qu'il n'est pas un héros d'aventures.

Elle ne répond rien, continue sa route et arrive à la porte de la maison. Aubert et elle entrent dans le jardin, ensuite dans le vestibule où Aubert accroche son chapeau, puis dans le salon. Elle s'approche de la cheminée et tente inutilement de se procurer de la lumière. Aubert frotte alors une allumette.

A cet instant, Marin, qui l'attendait débauché et tout armé derrière un battant de la porte, s'élance et lui assène sur la tête un violent coup de marteau. Aubert est renversé, il se remet de suite sur pied, reconnaît son agresseur à la lueur de l'allumette qui brûle encore sur le sol, pousse un cri effroyable et se jette sur Marin. Une lutte s'engage et les deux hommes font, en se tenant l'un l'autre, le tour de la pièce. A ce moment, voyant le danger que court son mari, qui elle sait plus faible que son ancien amant, Gabrielle se précipite sur les combattants ; elle saisit Aubert avec ses deux mains par le bras gauche, le tire en arrière en s'écriant : « Misérable ! vous n'allez pas tuer votre mari, maintenant ! » Et elle dégage Marin. Celui-ci frappe alors à coups redoublés la victime qui tombe assommée à la face contre terre.

Pendant ce temps, l'allumette s'était éteinte, Marin réclame de la lumière ; sa femme allume la bougie placée sur la cheminée et va chercher son beau-frère qui fait venir la victime qui tombe assommée à la face contre terre.

Aubert râlait. Marin le retourne, lui adresse des injures, puis s'emparant de la canne à épée : « C'est par le cœur que tu vas mourir », lui dit-il ; et il lui plonge à plusieurs reprises son arme dans la poitrine.

Le meurtre accompli, il dépouille le cadavre de ses vêtements, qu'il découpe avec des ciseaux, le bâillonne, le garotte avec les vieilles toiles et appelle son frère et sa femme à son aide. Celle-ci, qui venait à chaque instant du dehors pour voir ce qui se passait dans le salon, amène Lucien ; et les deux frères traînent dans la cuisine le corps, qu'ils placent ensuite sur la petite voiture.

Marin, assisté de sa femme, éponge le sang qui forme une large mare à l'endroit

où Aubert est tombé, se débarrasse de ses chaussures inondées de sang, et lave sa figure et ses mains maculées. Il est près de onze heures du soir ; les trois accusés, après avoir constaté qu'aucun étranger ne rôdait autour de la maison, se dirigent vers le pont de Chatou. Marin pousse devant lui la voiture qui contient le cadavre, son frère et sa femme marchent par derrière, à quelque distance.

Au milieu du pont, Marin fait monter la voiture sur le trottoir, l'accule à la rampe, pendant que sa femme tient le brancard, pose, avec son frère, le corps sur la balustrade. Il l'attache ensuite avec une corde et le descend dans la Seine. Marin est blessé à la main dans cette opération.

Lucien reprend alors la voiture et retourne à la maison par le même chemin ; le mari et la femme y arrivent bientôt de leur côté par une autre route. Les accusés font un paquet des vêtements de la victime, du marteau, de la corde, des ciseaux, et ils se rendent à la gare.

En attendant l'heure du train, ils prennent de la bière dans un café et parlent pour Paris, où ils se séparent pour regagner leur domicile.

Marin Fenayrou soutient qu'il a voulu venger son honneur outragé ; sa femme, qu'elle n'a pas été libre, terrorisée par les menaces que son mari avait proférées contre elle et contre ses enfants ; fanatisée par l'amour qu'elle ressentait pour lui, elle a dû, dit-elle, subir sa volonté pour réparer sa faute.

Fenayrou a quarante-un ans et Gabrielle trente.

Cette dramatique affaire se déroule en ce moment devant la cour d'assises de Seine-et-Oise, à Versailles.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LES MANŒUVRES DU 9^e CORPS.

Les manœuvres de divisions du 9^e corps d'armée se feront cette année dans les Deux-Sèvres, aux environs de Bressuire ; le 7^e doit partir vers le 2 septembre pour aller prendre part à ces manœuvres, la première étape sera les Rosiers, la seconde Saumur, et de cette dernière ville il se dirigera vers Bressuire.

LE NOUVEAU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

M. Fallières, a reçu hier M. Jabouille, préfet de Maine-et-Loire.

L'OUVERTURE DE LA CHASSE DANS LES DÉPARTEMENTS DE MAINE-ET-LOIRE ET DE LA SARTHE.

aura lieu le dimanche 3 septembre.

LE VOLONTARIAT D'UN AN.

Le ministre de la guerre a adressé aux préfets la circulaire suivante, relative aux examens du volontariat :

« Monsieur le préfet, Je vous prie de me faire connaître d'urgence :

1^o Le nombre des jeunes gens inscrits jusqu'à ce jour à votre préfecture dans les conditions de l'article 54 de la loi du 27 juillet 1872, pour prendre part au volontariat d'un an. Ce nombre devra comprendre, indépendamment des jeunes gens reconnus propres au service cette année par les commandants des bureaux de recrutement, ceux qui, après avoir été refusés l'année dernière, ont été reconnus bons pour le service actif de 1882 par les conseils de révision, et réclament le bénéfice de l'assimilation.

2^o Quel devra être, suivant vos prévisions approximatives, le chiffre total des jeunes gens inscrits du 4^e juillet au 26 août dans les conditions ci-dessus.

Je vous rappelle qu'à moins d'impossibilité absolue il sera toujours préférable que l'épreuve écrite soit passée dans une salle unique. Lorsque le nombre des candidats ne permettra pas qu'il en soit ainsi, vous aurez à m'en rendre compte, afin que je puisse vous envoyer un nombre de plus correspondant à celui des locaux que vous m'indiquerez comme étant indispensables.

» Signé : BILLOT. »

L'examen écrit auquel seront astreints, en 1882, les candidats au volontariat d'un an, aura lieu cette année le 28 août.

Le texte de la dictée et du problème devant servir pour la première épreuve, sera, comme par le passé, envoyé du ministère de la guerre.

L'état indiquant le classement rigoureux des candidats par le nombre des points obtenus à l'épreuve écrite sera adressé au ministre aussitôt après la correction, et le 6 septembre au plus tard.

Les examens oraux commenceront le 20 septembre et devront être terminés de façon que l'état numérique de classement parvienne au ministre au plus tard le 20 octobre.

Les notes à attribuer aux candidats doivent être exprimées en nombres entiers. Le produit des notes par les coefficients, relevé sur les états numériques de classement, ne peut donc être qu'un multiple de cinq.

Le montant de la somme à verser, en exécution de l'article 55 de la loi, reste fixé à 4,500 francs.

Des instructions ultérieures feront connaître les dates des engagements et de la mise en route, ainsi que la répartition des engagés conditionnels entre les différents corps de troupe : régiments d'infanterie, régiments de dragons, de chasseurs ou de hussards, régiments d'artillerie.

En outre, tous les jeunes gens qui, « à un titre quelconque », demandent à jouir du bénéfice du volontariat, sont tenus, à peine de déchéance, de déposer, à la préfecture du département où ils désirent s'engager, leur demande accompagnée des pièces réglementaires, du 4^e juillet au 26 août.

Les candidats qui ne sont pas encore en possession des titres ou diplômes prévus par l'article 53 de la loi du 27 juillet 1872 ne peuvent être inscrits dans les conditions dudit article ; néanmoins, rien ne s'oppose à ce qu'ils demandent leur inscription au titre de l'article 54. Ils peuvent, à leurs risques et périls, ne pas passer l'examen professionnel. Mais qu'ils y satisfassent ou non, ils sont admis à réclamer, jusqu'au moment fixé pour la réception des engagements, le bénéfice de l'article 53 s'ils remplissent alors les conditions exigées.

POITIERS.

On lit dans le Journal de la Vienne :

« Nous avons appris hier qu'un terrible accident était arrivé à M. Léopold Thézard, maire de Poitiers, qui était parti le matin pour sa campagne de Châtillon, près de Couhé.

» M. Thézard était dans sa voiture, lorsque le cheval eut peur d'un des battants de la grille qui était fermé. L'animal s'emporta ; M. Thézard voulut descendre, mais sa jambe resta engagée dans la roue de la voiture et il eut le tibia broyé.

» Le docteur Chargelègue, de Couhé, mandé aussitôt, accourut et jugea la blessure tellement grave qu'il ne voulut pas prendre seul la responsabilité d'une amputation qu'il craignait nécessaire.

» Les adjoints, MM. Guimbaud et Bolley, prévenus par un télégramme, partirent immédiatement, emmenant avec eux deux médecins, les docteurs Chedevergne et Moore. Le docteur Jallais s'était rendu de son côté auprès du blessé, et de la glace avait été expédiée pour qu'il pût être paré à tout événement.

» A l'heure où nous écrivons, le préfet qui, aussitôt après l'accident, était parti pour Châtillon avec M. Pineau, n'est pas encore de retour, ce qui fait craindre quelque complication. On nous assure cependant que l'amputation n'a pas encore été faite ; cinq médecins sont auprès du blessé qui n'a, paraît-il, pas perdu connaissance un seul instant. »

CONSEILS ET RECETTES.

DESTRUCTION DES MAUVAISES HERBES.

Lorsque les allées de votre jardin commencent à verdoyer, afin d'empêcher la propagation des mauvaises herbes, votre jardinier s'empare d'un racloir, au moyen duquel il coupe toutes ces plantes au niveau de la racine. Qu'advient-il ? Au bout de quelque temps, vos allées présentent l'aspect de petites prairies. Le travail est à recommencer, et le disciple de saint Fiacre perd chaque semaine un certain nombre d'heures à couper ces herbes, qui ont l'air de repousser sous le racloir.

Pour se livrer si souvent à cette opération, votre jardinier ignore sans doute que beaucoup de plantes ont la propriété de donner naissance, par les plaies qui leur sont faites, à un nombre considérable de bourgeons adventifs. S'il se doute du résultat, il se met bravement à arracher les plantes. Ce procédé radical est excellent ; il a cependant un inconvénient, celui d'être très-long.

M. B. Simon conseille, dans la Méditerranée, de faire bouillir dans 400 parties d'eau 40 parties de chaux vive et une partie de fleur de soufre. Quand on a fait bouillir, on tire au clair, puis on additionne ce liquide de 400 parties d'eau et l'on arrose avec cette dissolution la place que l'on désire priver d'herbes.

Une question : Est-il bien utile de tirer au clair ? (Journal des Campagnes.)

Faits divers.

LES CROCHETEURS CHATIÉS.

On écrit de Bourg au Clairon :

« Lorsque, en novembre 1884, on crocheta la Trappe de Notre-Dame-des-Dombes, au Plantay, l'opération eut trois promoteurs qui, non contents de l'avoir préparée, y assistèrent de leurs personnes. C'étaient MM. Gellion-Danglar, préfet de l'Ain ; Orcel, conseiller général du canton auquel appartient la Trappe, et Chambaud, directeur de la feuille démagogique et anti-cléricale, le Progrès de l'Ain.

» Ils étaient assistés d'un serrurier, franc-maçon comme eux.

» Peu de temps après, M. Gellion-Danglar, mis en disponibilité, mourait subitement à Paris.

» M. Orcel le suivit de près. Le serrurier, leur instrument, devenait misérable et aveugle dans le même temps.

» Ce matin, M. Chambaud est mort presque subitement aussi. »

Programme de la fête des Ponts.

Dimanche 13 août 1882.

- A 6 heures, une salve d'artillerie annoncera la fête.
 - A 1 heure, Mât de Cocagne.
 - A 2 heures 1/2, Jeu du Tourniquet.
 - A 3 heures 1/2, Baptême des Lanciers.
 - A 4 heures 1/2, Combat des Grotesques.
 - A 6 heures, Ascension d'un Ballon.
 - A 8 heures, Illuminations de la rue Nationale.
 - A 9 heures, Grand Feu d'artifice.
- BALS PUBLICS place du Roi-René et hôtel du Grand-Turc.

LE SANG, C'EST LA VIE !!!

Le **ROB LECHAUX** Cresson et Salsoparille rouge concentrée et iodurée, garanti sans mercure, fortifie, purifie et régénère le sang.

Le **ROB LECHAUX** rend la force aux enfants lymphatiques, aux jeunes filles et aux femmes anémiques, aux convalescents et aux vieillards affaiblis.

Le **ROB LECHAUX** détruit sans retour et sans impureté contenues dans le sang.

Le **ROB LECHAUX** donne de l'appétit, facilite la digestion, supprime la constipation, évite les congestions.

Le **ROB LECHAUX** guérit rapidement les Eczémas, Plaies, Douleurs, Toux rebelle, Asthme, Rachitisme, Dépôt de lait, etc., etc.

GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS
 « Je n'ai, mon cher confrère, que des éloges à vous faire sur la préparation de votre **ROB LECHAUX**, qui a donné des résultats vraiment surprenants. En voici un entre autres. — Une jeune femme souffrait horriblement de darts vives qui lui couvraient une partie du corps. Depuis plus de 10 ans elle était en traitement sans aucun résultat. En quatre mois, au moyen de votre **Rob Lechaux** et de votre **Pommade anti-dartre**, elle a obtenu une guérison complète. Depuis plus d'un an elle jouit d'une parfaite santé. »
 NORRY, Ph^o de l'école de Paris, à Mayenne.

Le **ROB LECHAUX** est le meilleur réconstituant que l'on puisse donner pour réparer les forces des jeunes gens affaiblis par les études et des hommes épuisés par le travail.

Le **ROB LECHAUX** garanti sans mercure, remplace avantageusement l'huile de foie de morue, et peut être donné aux plus petits enfants comme aux grandes personnes.

Envoi gratis d'une brochure intéressante avec attestat. nombr. Le flacon 4 fr.; expéd. franco de 6 fr. pour une cure contre mandat-poste de 21 fr. adressé à **Mario LECHAUX**, Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 164, Bordeaux.

A Saumur : Normandine, pharmacien, et dans toutes les bonnes pharmacies.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 AOUT 1882.

| Valeurs au comptant. | | | Valeurs au comptant. | | | Valeurs au comptant. | | |
|---------------------------------|----------------|---------|----------------------------------|----------------|---------|---------------------------------|----------------|--|
| Dernier cours. | Clôture précé. | | Dernier cours. | Clôture précé. | | Dernier cours. | Clôture précé. | |
| 3 % | 82 20 | 82 15 | Nord | 2030 | 2032 50 | OBLIGATIONS | | |
| 4 % amortissable | 82 40 | 82 36 | Orléans | 1321 25 | 1321 25 | Dép. de la Seine, emprunt 1857 | | |
| 4 1/2 % | 113 25 | 113 | Ouest | 805 | 805 | Bons de liquid. Ville de Paris. | | |
| 5 % | 115 60 | 115 60 | Compagnie parisienne du Gaz. | 1600 | 1595 | Obligat. communales 1870. | | |
| Obligations du Trésor. | 505 | 505 | Canal de Suez. | 2555 | 2550 | Obligat. foncières 1870 3 %. | | |
| Obligations du Trésor nouvelles | 502 50 | 502 50 | C. gén. Transatlantique. | 475 | 475 | Est. | | |
| Bons de liq. départementaux. | 520 | 520 | OBLIGATIONS. | | | Nord | | |
| Banque de France. | 5400 | 5390 | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 510 | 515 | Orléans | | |
| Comptoir d'escompte. | 1025 | 1025 | — 1865, 4 % | 522 | 520 | Ouest | | |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1475 | 1467 50 | — 1869, 3 % | 402 | 400 | Paris-Lyon-Méditerranée. | | |
| Crédit de France | 170 | 165 | — 1871, 3 % | 394 | 394 | Paris-Bourbonnais | | |
| Crédit mobilier | 490 | 491 25 | — 1875, 4 % | 518 | 518 | Canal de Suez. | | |
| Est | 747 50 | 745 | — 1876, 4 % | 519 | 518 | | | |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 1685 | 1665 | | | | | | |
| Midi | 1235 | 1230 | | | | | | |

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste, (s'arrête à Angers), omnibus-mixte.

6 — 45 — — — — — soir,

8 — 56 — — — — — omnibus, (s'arrête à Angers).

1 — 25 — — — — — omnibus.

3 — 32 — — — — — omnibus-mixte.

7 — 15 — — — — — omnibus-mixte.

10 — 27 — — — — — omnibus-mixte.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.

8 — 21 — — — — — omnibus.

9 — 43 — — — — — omnibus.

12 — 40 — — — — — omnibus.

4 — 44 — — — — — soir, omnibus-mixte.

10 — 28 — — — — — omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 50.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE TRÈS-JOLIE MAISON
DE MAÎTRE
Nommée **LABRARDAYE**,

Située commune de Vivy, sur la route qui conduit des Deux-Sœurs à Longué, à 1,500 mètres des Deux-Sœurs, 500 mètres de la gare projetée du chemin de fer de Saumur à Baugé, et 10 kilomètres de Saumur.

Cette maison est composée au rez-de-chaussée de salons, salle à manger, celliers, buanderie, écurie, remise, hangar et sellerie; au 1^{er} étage, six chambres et mansardes; cour, basse-cour, jardin potager, prairies, bosquets, cours d'eau et douve; le tout d'une contenance de 3 hectares 39 ares 85 centiares.

S'adresser, pour traiter et pour avoir des renseignements: à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur; à MM. SIMON, propriétaire à Bocé, et GRIFATON, expert à Beaufort. (319)

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiatement,

UNE MAISON
Cour et dépendances,

Située à Saumur, rue de la Grise, n° 2, appartenant à M. DUVAL.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE JOLIE PETITE PROPRIÉTÉ
De produit et d'agrément,

Située sur le bord du chemin de fer d'Orléans, à six kilomètres de la station de Saumur et à deux kilomètres de Villebernier, entre la Loire et l'Authion.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire. (442)

Étude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON rue des Pauvres, à Baugé, avec JARDIN et ENCLOS, contenant 55 ares.

S'adresser à l'Étude. (349)

A VENDRE

UN GRAND MAGASIN, avec cour, écurie, caves, près la gare d'Orléans. S'adresser à M^e BRAC, notaire, place de la Bilange, 27. (381)

A VENDRE

OU A LOUER
PRÉSENTMENT

MAISONS

A Beaulieu, commune de Dampierre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-TRALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

Études de M^e LE RAY, avoué-licencié à Saumur, et de M^es DOUSSAIN et TESSIER, notaires à Doué-la-Fontaine.

VENTE

Sur licitation

DE LA

BELLE PROPRIÉTÉ D'ALBŒUF

D'une contenance de 47 hectares environ,

Consistant en: maison de maître, bâtiments de fermiers, servitudes, cours, jardins, verger, douve, terres labourables, vignes, prés et bois,

Située commune de Forges et par extension commune de Denezé (canton de Doué-la-Fontaine),

Dépendant de la communauté ayant existé entre les époux Marchand-Jounault.

L'adjudication aura lieu, par le ministère de M^es DOUSSAIN et TESSIER, notaires à Doué-la-Fontaine, en l'étude de M^e DOUSSAIN, le dimanche 20 août 1882, heure de midi, sur la mise à prix de soixante mille francs, ci..... 60.000

Pour insertion sommaire, (457) V. LE RAY.

ON DEMANDE

Des APPRENTIS

S'adresser au bureau du journal.

LA MALADIE LA PLUS RÉPANDUE DE NOTRE ÉPOQUE

S'il existait un mode pour les maladies, on pourrait dire avec raison que celle-ci est la mode du jour. Elle débute par un léger embarras gastrique, s'étend ensuite successivement sur les organes, affectant principalement le foie et la rate. On se trompe souvent sur la nature de cette affection, mais elle se fera à même de juger s'il en est atteint, on se posant les questions suivantes: Les yeux ont-ils une teinte jaunâtre? Éprouvez-vous des embarras de respiration après les repas? Ressentez-vous des douleurs sourdes et une fatigue continuelle? Avez-vous, le matin, la bouche mauvaise, et y a-t-il une couche blanchâtre sur les gencives et les dents? La langue est-elle chargée? Souffrez-vous des hémorrhoides? Avez-vous des douleurs dans les côtes et dans le dos? Ressentez-vous une oppression prononcée du côté droit? Souffrez-vous de constipation? Êtes-vous souvent en transpiration la nuit? Vous mettez-vous facilement en colère, et souvenez-vous sans raison? Éprouvez-vous une espèce de vertige et des étourdissements lorsque vous vous levez subitement d'une position horizontale? L'urine est-elle rare, forte en couleur et forme-t-elle dépôt? Éprouvez-vous, après avoir mangé, des renvois et des flatulences? Avez-vous de fréquentes palpitations de cœur? Il est rare que ces symptômes se présentent simultanément, mais la plus grande partie tourmentent successivement le patient et s'accroissent davantage de jour en jour s'il n'y est apporté le remède prompt et efficace. La science s'est souvent trompée sur la nature de cette maladie: on l'a considérée à tour de rôle comme maladie du foie, dyspepsie, maladie de la rate, etc., mais aucun des traitements appliqués n'a eu un succès réel. Il faut rechercher la cause de tous ces troubles dans une sécrétion insuffisante des sucs gastriques nécessaires à la digestion: c'est donc de ce côté qu'il faut chercher à vaincre le mal. Pour arriver à ce but, le moyen le plus sûr et le plus prompt est sans contredit les **Pilules Suisses** dénommées en parlant de temps et justement **Célestes**. Elles sont composées d'extraits de plantes rares dont la vertu médicinale a été récemment découverte. Elles détruisent sentes et rapidement la cause du mal et par le fait, le mal lui-même.

En vente dans les Pharm^{ies} au prix de 1/50 la boîte. Dépôt à Saumur, chez M. NORMANDINE, pharmacien.

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande:

- 1^{re} Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2^e — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3^e — 3 à 3, largeur du poignet.
- 4^e — 1 à 4, longueur du plastron.
- 5^e — 3 à 5, le tour sous les bras.
- 6^e — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7^e — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 38 PROPORTIONNÉ
38. 14.78. 27. 43. 92. 80. 103.
Mesures: 1^{re} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le Magasin d'Ustensiles de Pêche et de Filets de Pêcheurs en tous genres

E. LARDÉ

autrefois situé place de l'Hôtel-de-Ville, n° 4, est maintenant transféré Grand'Rue, n° 4 et 3, près la place Saint-Pierre.

M. LARDÉ offre aux amateurs de pêche l'assortiment le plus complet que l'on puisse désirer.

FEUX D'ARTIFICE

Pour fêtes publiques et particulières.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie: le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre
MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent. Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse. Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50. Chemises madapolam, sans apprêt (sur mesure), devant, col et poignets en toile, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75. Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75. Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75. Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guilandes et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr. Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussures en tous genres.

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en nacre

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

A LOUER

GRAND MAGASIN

Avec porte-cochère,

Quai de Limoges, n° 43, près du Service des Eaux.

S'adresser à la Retraite.

MAISON A LOUER

S'adresser à M^e JARDON, rue Saint-Nicolas, 86.

M^e LORRAIN, marchand de modes, rue Saint-Jean, demande un apprenti avec de bonnes références. (44)

AVIS.

Le CHOCOLAT GUERIN-BOUTRON est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.

Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. la 1/2 kilogramme.

Thés noirs extra mélangés supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARRAUD-RATOUIS, MOLAY, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

Saumur, imprimerie P. GODET.